



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR
LES ANNÉES 2021-2022-2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152^e année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Mme le Maire Paola Hawa
Mme la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

M. le directeur général, Martin Bonhomme.

M. le trésorier, Michael Finnerty.

Mme le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Mme la greffière Jennifer Ma agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, elle fait la lecture du titre de chacun des points à l'ordre du jour et fait la lecture de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**12-301-20 Ouverture de la séance**

Il est proposé par M. Yvan Labelle
Appuyé par M. Ryan Young

D'ouvrir la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023. Il est 18 h 34.

Adoptée à l'unanimité.

12-302-20 Ordre du jour

Il est proposé par M. Tom Broad
Appuyé par M. Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-301-20 Ouverture de la séance

12-302-20 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour

3. Finances

12-303-20 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2021-2022-2023

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

12-304-20 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

La greffière a reçu des questions d'une citoyenne qui ont été lues entre 18 h 35 et 18 h 43 . Les citoyens peuvent prendre connaissance des réponses via l'enregistrement audiovisuel de la séance, disponible dans les jours qui suivent la présente séance, sur le site internet de la Ville.

*Les principales questions ou commentaires formulés par courriel se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{ère} intervenante Résidente de Sainte-Anne- de-Bellevue	<p>1. Je remarque que l'extension du boulevard Morgan ne fait plus partie du PTI cette année.</p> <p>Pourtant, l'extension du boulevard Morgan est essentielle pour relancer le parc industriel et le futur développement résidentiel du PPU 2016.</p> <p>Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ce dossier n'est plus une priorité pour la Ville ?</p> <p>2. En lien avec la question 1, je remarque aussi que le projet de rénovation de la maison Michel-Robillard fait encore partie des priorités de cette administration, alors que clairement, et ce depuis 2013 (Rapport de la firme l'œuf), cette maison n'est pas prioritaire pour les citoyens.</p> <p>Pourrais-t-on plutôt envisager des projets de revitalisation de nos infrastructures existantes plutôt que d'investir dans un projet futur aux coûts encore incertains et à l'utilité douteuse ?</p>

3. FINANCES

4250

12-303-20 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2021-2022-2023

ATTENDU QUE l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac
Appuyé par M. Ryan Young

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour l'année 2021, 2022 et 2023, dont copie est jointe en annexe « A ».

De distribuer un document explicatif du programme triennal des immobilisations 2021, 2022 et 2023 à chaque adresse sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE**12-304-20 Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par M. Yvan Labelle
Appuyé par M. Tom Broad

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 44.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Paola Hawa
Maire

Me Jennifer Ma
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-102186

4251

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 16 décembre 2020 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ décembre 2020.

Mme Paola Hawa, Maire

Me Jennifer Ma, Greffière



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU
16 DÉCEMBRE 2020 SUIVANT IMMÉDIATEMENT LA SÉANCE D'ADOPTION
DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023.**

TENUE PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

Je, soussignée, Me Jennifer Ma, greffière à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, certifie sous mon serment d'office que l'avis de convocation de la séance ci-dessus mentionnée a été dûment signifié et reçu par les membres du conseil, tel qu'illustré ci-dessous, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, ledit avis ayant été remis par courriel, le 3 décembre 2020 :

Élus	Avis reçus par courriel
Paola Hawa, Maire	X
Dana Chevalier, conseillère # 1	X
Ryan Young, conseiller # 2	X
Francis Juneau, conseiller # 3	X
Tom Broad, conseiller # 4	X
Yvan Labelle, conseiller # 5	X
Denis Gignac, conseiller # 6	X

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 9 décembre 2020

Me Jennifer Ma
Greffière



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU
16 DÉCEMBRE 2020, À 18 H 30
SUR LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021, 2022, 2023
TENUE PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE**

Je, soussignée, Me Jennifer Ma, greffière à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, certifie sous mon serment d'office que l'avis de convocation de la séance ci-dessus mentionnée a été dûment signifié et reçu par les membres du conseil, tel qu'illustré ci-dessous, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, ledit avis ayant été remis par courriel, le 3 décembre 2020 :

Élus	Avis reçus par courriel
Paola Hawa, Maire	X
Dana Chevalier, conseillère # 1	X
Ryan Young, conseiller # 2	X
Francis Juneau, conseiller # 3	X
Tom Broad, conseiller # 4	X
Yvan Labelle, conseiller # 5	X
Denis Gignac, conseiller # 6	X

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 9 décembre 2020

Me Jennifer Ma
Greffière



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC DE L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021, 2022 ET 2023 LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Je, soussignée, Me Jennifer Ma, greffière à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié sur le site internet de la Ville et affiché le 4 décembre 2020 au Garage municipal, à la Bibliothèque et au Centre Harpell.

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 4 décembre 2020.

Me Jennifer Ma
Greffière